



COURT OF QUEEN'S BENCH FOR
SASKATCHEWAN

COUR DU BANC DE LA REINE
DE LA SASKATCHEWAN

AFFAIRES CIVILES – DIRECTIVE DE PRATIQUE N^o 3

GESTION DES RECOURS COLLECTIFS MULTI-JURIDICTIONNELS

RÉFÉRENCE : CIV-DP N^o 3

Ancienne référence : Avis aux avocats émis le 5 décembre 2011

Communiqué le 1^{er} juillet 2013

1. Le Protocole judiciaire canadien de gestion de recours collectifs multi-juridictionnels, qui a été approuvé par le Conseil canadien de la magistrature et joint en annexe A à la présente directive de pratique, s'appliquera à la gestion des recours collectifs multi-juridictionnels présentés devant la Cour du Banc de la Reine de la Saskatchewan, sous réserve d'une ordonnance contraire de la Cour.

M.D. Popescul, juge en chef